Réseau thématique soutenu par le FRQS

Programme 3.1 — Bourses pour les étudiant(e)s à la maîtrise ou au doctorat ou les stagiaires postdoctoraux(-rales) pour des projets en lien avec les objectifs stratégiques du REPAR 2023-2024	
Vérifications préalables à l'évaluation de la demande par la personne présidente du comité du programme 3.1 avec le bureau de coordination	
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	
Être membre étudiant(e) du REPAR (si la personne candidate n'est pas membre du REPAR, une demande d'adhésion au REPAR doit être faite avant le 14 décembre 2023 à 17h)	OUI/NON
La directrice ou le directeur de recherche de la personne candidate est une personne membre régulière du REPAR	OUI/NON
Être inscrite ou inscrit, au moment du dépôt de la demande, à temps complet ou partiel au Québec dans un programme offrant une formation en recherche menant à l'obtention d'un diplôme de maîtrise ou de doctorat ou être inscrite ou inscrit comme stagiaire postdoctoral dans une université québécoise[1]	OUI/NON
Ne pas avoir dépassé le nombre de sessions régulières de son programme d'études (c.-à-d. 6 trimestres à la maîtrise et 12 trimestres au doctorat)	OUI/NON
Ne pas avoir obtenu un financement antérieurement par ce même programme au cours du présent cycle d'études. Si la personne candidate est inscrite à la maîtrise, au doctorat ou au postdoctorat, son dossier sera évalué respectivement dans la catégorie « Maitrise », « Doctorat » ou « Postdoctorat ». Les personnes qui entreprennent un doctorat directement après le baccalauréat ou la maîtrise professionnelle doivent obligatoirement se présenter au concours de maîtrise si elles y sont admissibles (3 premières sessions d'inscription).	OUI/NON

[1] Pour être considéré « de type recherche », une maîtrise doit être constituée d'un minimum de 18 crédits dédiés à la recherche et mener à la rédaction d'un mémoire, alors qu'un doctorat doit être constitué d'un minimum de 36 crédits dédiés à la recherche et mener à la rédaction d'une thèse. Les personnes étudiantes en psychologie sont invitées à contacter, par courriel, la coordonnatrice scientifique du REPAR pour connaître leur admissibilité au programme : repar@fmed.ulaval.ca

Ne pas détenir, au moment du dépôt de la demande, une bourse des FRQ ou des trois organismes fédéraux (CRSH, CRSNG ou IRSC)	
La personne membre régulière du REPAR ne soutient la candidature que d'une seule ou d'un seul étudiant. Cette personne membre régulière est la directrice ou le directeur principal de la personne candidate.	OUI/NON
Le CV de la personne candidate et de sa directrice ou de son directeur est un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC, CRSH ou CRSNG et inclut les publications/contributions	OUI/NON
La population ciblée par le projet de la personne candidate concerne des personnes avec une déficience physique (c.-à-d. une déficience de l'audition, de la vision, du langage ou de la motricité)	OUI/NON
La demande est complète et contient tous les éléments requis	OUI/NON
N. B. Si la personne candidate est détentrice d'une bourse (autre que celles mentionnées au point 5), elle est de sa responsabilité de vérifier que le cumul de bourses est autorisé.	
Commentaires :	

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Ce programme permettra de soutenir financièrement des étudiantes et étudiants, membres du REPAR, pour la réalisation de leur projet de recherche de maîtrise, de doctorat ou de stage postdoctoral qui démontre une grande pertinence en lien avec l'un des six objectifs stratégiques du REPAR (objectifs stratégiques du REPAR).

Critères généraux	Critères spécifiques	Notes (100 points)
1. Qualité du dossier de recherche de la personne candidate (15 points)	A. Publications, conférences et présentations	/5
Commentaires :		
	B. Bourses, prix et distinctions	/5
Commentaires :		
	C. Dossier universitaire	/5
Commentaires :		
2. Démonstration que la personne candidate a un rôle prépondérant dans la réalisation du projet (10 points)	A. Le rôle de la personne candidate est clairement spécifié dans la demande et est prépondérant pour la réalisation du projet.	/10
Commentaires :		

3. Adéquation et pertinence du projet par rapport aux objectifs stratégiques du REPAR (20 points)	A. Les liens du projet avec un ou plusieurs objectifs stratégiques sont clairement démontrés.	/10
	B. La pertinence du projet en lien avec un ou plusieurs objectifs stratégiques est convaincante.	/10
Commentaires :		
4. Qualité scientifique du projet (30 points)	A. Justification du problème et de la question de recherche clairement exposée	/5
Commentaires :		
	B. Qualité de la méthodologie proposée (celle-ci doit permettre d'atteindre les objectifs du projet)	/10
Commentaires :		
	C. Potentiel des retombées pour les personnes avec une déficience physique	/5
Commentaires :		
	D. Qualité du plan de transfert et d'appropriation des connaissances	/10
Commentaires :		
5. Faisabilité du projet (15 points)	A. Faisabilité du projet en fonction des ressources humaines, physiques et matérielles, de l'accessibilité des participants (recrutement)	/10
Commentaires :		
	B. Faisabilité en fonction de l'échéancier et de la durée de la bourse	/5
Commentaires :		
6. Encadrement et expertise de la directrice ou du directeur de recherche (10 points)	A. Qualité de l'encadrement proposé	/10

Commentaires :		
Total des notes (100 points)		**/100**